



ATTENTION – HOCKEY POUR
ADULTE – JOUEURS DE
L'ASHN ET DE L'ASHL –
ARRÊTEZ ICI ET RENDEZ-VOUS
AU
<http://ashl.adultrechockey.ca/insurance-s13229>

ACCÉDEZ AU FORMULAIRE DE RAPPORT DE BLESSURE DE HOCKEY CANADA

Cliquez ici

Veuillez vous assurer de :

1. Utiliser le formulaire de rapport de blessure de Hockey Canada qui porte le logo de VOTRE membre;
2. Remplir tous les champs, incluant ceux surlignés sur l'exemple du formulaire présenté en cliquant ici. REMARQUE : LES FORMULAIRES INCOMPLETS ENTRAÎNERONT UN RETARD DANS LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE RÈGLEMENT;
3. Soumettre le formulaire à votre MEMBRE dans les 90 jours suivant l'accident. ASSUREZ-VOUS DE GARDER UNE COPIE DU FORMULAIRE REMPLI.
4. Veuillez prendre note que les reçus peuvent être présentés avec le formulaire ou jusqu'à 52 semaines après l'accident. Les reçus peuvent être envoyés directement à Hockey Canada, Centre RA, 2451, promenade Riverside, Ottawa, ON K1H 7X7, à l'attention des demandes de règlement., à l'attention des demandes de règlement. ASSUREZ-VOUS d'indiquer le nom, le numéro de téléphone, l'adresse et la date de naissance du joueur ainsi que la date de l'accident. Veuillez aussi soumettre une copie du rapport de blessure que vous avez envoyé. Veuillez prendre note qu'aucun paiement ne sera effectué si vous n'avez pas soumis les reçus originaux.

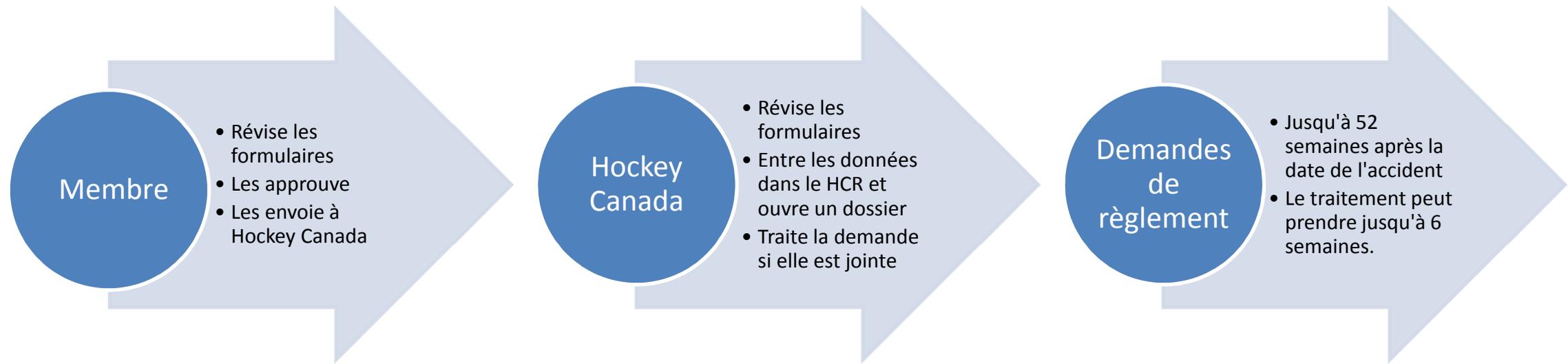
Que se passe-t-il après l'envoi
de ma demande de règlement à
mon membre?



Besoin d'aide?

Contactez le bureau de
votre membre.

Cliquez ici pour les
coordonnées des membres.



REMARQUE : NOUS COMMUNIQUERONS AVEC VOUS SEULEMENT SI NOUS AVONS BESOIN DE RENSEIGNEMENTS